

ENQUÊTE BIODÉCHETS

La CC2V mène une enquête du 15 mai au 30 juin concernant les biodéchets.



Enquête

La CC2V a besoin de vous !

A partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont pour obligation d'apporter une solution de tri des biodéchets aux habitants. Pour poursuivre ses actions de réduction des déchets et répondre à cette obligation réglementaire, la CC2V lance une étude qui aboutira en fin d'année sur un plan d'actions. La CC2V mène une enquête du 15 mai au 30 juin pour mieux connaître vos habitudes et vos besoins par rapport à votre gestion des déchets alimentaires et de jardin.

Ce questionnaire est anonyme et vous prendra moins de 5 minutes.

[Questionnaire disponible sur ce lien.](#)